



Compte-rendu des délibérations du collège

Vendredi 17 juin 2011

Le vendredi 17 juin 2011, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté la décision suivante :

- ❖ Décision n°2011-063 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris.